

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE
1 bd Lakanal – BP 9033
24019 - PERIGUEUX

DD084-2013

DELIBERATION

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de membres du conseil
en exercice : 67
Présents : 44
Votants : 54
Pouvoirs : 10

Date de convocation du Conseil de la
Communauté d'Agglomération
Le 21 juin 2013

Le 28 juin 2013

Le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la
présidence de Monsieur Claude BÉRIT-DÉBAT

**OBJET : PROJET « GRAND QUARTIER DE LA GARE » : DEMANDE DE
SUBVENTIONS**

M. BERIT-DEBAT, Président

Mmes DE PISCHOFF, CASA, BELOMBO, DUTHEIL, CONTIE, SIMEON, MOULENES, PATRIAT, TYTGAT,

MM. BROUILLAUD, COURTEY, BUISSON, LE MAO, FAYOLAS, LECOMTE, FRESSINGEAS, LE PAPE, DAUGIERAS,
ROUSSARIE, BARBARY, CORTEZ, DASSEUX, PEYROUNY, ROCHE, GEOFFROY, RIGAUD, CHASTENET,
LARENAUDIE, MOYRAND, BOUDY, BOURGEOIS, DUPUY, GERAUD, LE GUAY, MINGASSON, MOUTAWAKKIL,
NASSEYS, BUFFIERE, ROULAUD, DECABRAS-MATA, PLAN, GEORGIADIS, COLBAC.

ABSENTS :

Mmes LEBouc, BOUSSARIE, DOAT, DOUX-BRUN, KARASSEFF, LABAILS, MARCHAND, NOUGUEZ, REINHART,
ROUGIER,

MM. SIMON, VAUBOURGOIN, PRADEAU, TESTUT, ROY, BELLOTEAU, DESMESURE, GELINEAU, LE VACON,
LINTIGNAC, MATHIVET, THOMAS, MATELAT.

POUVOIRS :

M. ROY	pouvoir à	Mme SIMEON
M. DESMESURE	pouvoir à	Mme PATRIAT
Mme LABAILS	pouvoir à	Mme REINHART
M. KARASSEFF	pouvoir à	Mme TYTGAT
M. MATELAT	pouvoir à	M. NASSEYS
M. VAUBOURGOIN	pouvoir à	M. BERIT-DEBAT
M. GELINEAU	pouvoir à	M. BOUDY
Mme MARCHAND	pouvoir à	Mme MOULENES
Mme DOAT	pouvoir à	M. MOYRAND
Mme DOUX-BRUN	pouvoir à	M. MOUTAWAKKIL

DD084-2013

OBJET : PROJET « GRAND QUARTIER DE LA GARE » : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que par une délibération du Conseil Communautaire du 26 avril 2013, la CAP a décidé d'adhérer à un groupement de commande avec la ville de Périgueux pour la réalisation des études pré-opérationnelles du Grand Quartier de la Gare. La participation financière de la CAP au coût de ces études est de 40 %.

Que la CAP est responsable, au titre de sa compétence en matière de création de zone d'activités économiques, de l'aménagement des 5,5 ha de l'îlot SERNAM, au cœur de la ZAC initiée par la ville de Périgueux par une délibération du 26 mars dernier. La CAP est également maître d'ouvrage du Pôle d'Echange Multimodal. La Ville de Périgueux est responsable de l'ensemble de la ZAC du Grand Quartier de la Gare.

Considérant que ce projet de restructuration du Grand Quartier de la Gare a fait l'objet de fiches de demandes de subvention dans le cadre du contrat d'agglomération signé avec le Conseil Régional. Portant sur la période 2012-2014, il a été validé en séance plénière du Conseil Régional le 26 mars 2012, puis en Conseil communautaire le 30 mars 2012.

Qu' à ce titre, et conformément au Contrat d'Agglomération, la CAP sollicite auprès du Conseil Régional et des autres partenaires potentiels, les subventions pour la réalisation de l'étude de « l'Aménagement d'un centre d'affaires à proximité du centre-ville de Périgueux – Etude de faisabilité », puis pour l'« Etude de faisabilité du pôle de mobilité multimodale du quartier de la gare ».

Considérant que pour l'étude sur l'îlot SERNAM :

Montant prévisionnel de l'étude : 100 000 € HT

	Financements	
Communauté d'agglomération périgourdine	47 500 €	47,5%
Région Aquitaine	17 500 €	17,5%
Département	17 500 €	17,5%
Autres partenaires (Etat, Europe, opérateurs privés...)	17 500 €	17,5%
Total	100 000 €	100%

Que pour l'étude sur le pôle d'échange multimodal :

Montant prévisionnel de l'étude : 160 000€ HT

	Financements	
Syndicat PERIBUS (CAP)	48 000 €	30 %
Région	40 000 €	25 %
Département	40 000 €	25 %
SNCF/RFF	32 000 €	20 %
Total	160 000 €	100 %

Considérant que les niveaux de répartition budgétaire des différents partenaires reposent sur des hypothèses de travail non encore validées, à l'exception des participations du Conseil Régional qui ont été validées par principe lors de la signature du contrat d'agglomération.

Qu' il est à noter que l'Union européenne sera, selon les nouvelles priorités fixées par la deuxième programmation de fonds structurels en région, sollicitée pour le montage financier des opérations d'aménagement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- De valider les plans de financements des études incluent dans l'étude pré-opérationnelle lancée par le groupement de commande avec la Ville de Périgueux, tels que présentés ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions liées aux deux études sur le Pôle d'échange multimodal et sur l'îlot SERNAM, auprès des partenaires suivants, notamment le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de Dordogne, l'Union Européenne, la SNCF et RFF ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération publiée le 05 JUIL. 2013
Délibération certifiée exécutoire
à compter du

Pour extrait conforme,
Périgueux, le 09 JUIL. 2013

Pour le Président et par délégation,
Le Vice Président de l'administration générale,
Jean Guy NASSEYS

